

L'ÉCHO

Chevagnotin



Janvier
2023



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Le mot du maire	3
Le conseil municipal et le personnel communal	4
Le correspondant défense, incendie secours et le référent sécurité routière	5

INFOS PRATIQUES

Renseignements utiles	6
Guide pratique	7
Les documents à conserver	8-10
Le conciliateur de justice	10

VIVRE À CHEVAGNY

Calendrier des manifestations 2023	11
C'est nouveau à Chevagny !	12-13
Concours et exposition photos 2022	14
Fête champêtre	15
Randonnée des biquettes	16
Les conscrits	16
Repas des Sages	17
Téléthon 2022	18
Concert gospel	19
Chevagny solidaire !	20
Paroles d'enfants	21
État civil	22

JEUNESSE

Le restaurant scolaire	23
Les activités scolaires 2021/2022	24-25 et 28-29
L'amicale laïque du sou des écoles	30-31

Plan de la commune	26-27
---------------------------------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

Comité de fleurissement	32
Club « La joie de vivre »	33
Amicale du don du sang	34
Société de chasse	35
Qi gong	35
Stretching postural	35
Qi gong tao	36
Yoga	36
Location salle des fêtes « Espace d'Arène »	37

<u>FINANCES</u>	38
-----------------------	----

URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2022	39-41
------------------------------------	-------

ENVIRONNEMENT

Radar pédagogique	42
Les nouvelles consignes de tri sélectif (MBA)	43
La collecte des déchets	44
Voisinage et nuisances sonores	44
Les déchèteries	45

UN PEU D'HISTOIRE

Une drôle d'affaire - Dernier épisode	46-47
---	-------

INTERCOMMUNALITÉ

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)	48
SDIS 71	48

AIDE À LA PERSONNE

Résidence Autonomie de l'Eau Vive	49
L'ADMR	50
Le SSIAD	51

LE MOT DU MAIRE



En ce début d'année 2023, c'est une nouvelle fois dans un contexte bien particulier qu'il m'est donné le plaisir de m'adresser à vous par le biais de notre Écho Chevagnotin.

Dans une situation sanitaire qui reste encore bien aléatoire, 2022 aura vu le retour de la guerre sur notre continent avec les atrocités que cela comporte et le risque de déstabilisation d'un équilibre mondial déjà bien précaire.

Par ailleurs, les impacts du dérèglement climatique sont dorénavant devenus manifestes, à l'image de l'été chaud et exceptionnellement sec que nous avons vécu.

C'est donc dans un climat particulièrement inquiétant et anxiogène que débute cette année 2023 et nous subissons toutes et tous les conséquences de cet environnement perturbé.

Il en va de même pour notre commune qui doit faire face à de nouveaux défis, qu'ils soient financiers ou organisationnels. Des mesures ont d'ores et déjà été mises en place afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et les restrictions qui nous ont été imposées l'été dernier. Ainsi, le conseil municipal a fait le choix d'avancer d'une heure l'extinction de son éclairage public, de limiter la période des illuminations de fin d'année et d'optimiser sa consommation électrique à l'école en y installant un système de délestage automatique. L'installation, à l'occasion des travaux d'agrandissement de l'atelier municipal, d'une cuve de récupération des eaux de pluie d'une grande capacité, a également permis d'éviter que les plantations et les massifs de la commune ne subissent les affres de la sécheresse.

Au cours de cette année écoulée, nous avons eu la joie de voir se concrétiser plusieurs projets, notamment en terme d'aménagements et de sécurisation de la commune, que vous retrouverez plus en détail dans les pages de ce bulletin. Au delà de ces réalisations, nous avons eu également le bonheur de nous retrouver à l'occasion de divers moments de partage et de convivialité qui nous avaient tellement fait défaut au cours des années précédentes avec, en point d'orgue, le déroulement de notre fête du village le 9 juillet dernier.

Toutes ces réalisations ne sont pas le fruit du hasard. Je voudrais ici remercier toutes celles et ceux qui s'investissent sans relâche dans la vitalité communale : l'équipe municipale, les employés, les enseignants, avec une mention particulière pour tous les bénévoles des associations qui œuvrent inlassablement pour l'embellissement, le dynamisme et le maintien du lien social de Chevagny.

2023 s'ouvre à nous, et il convient de ne pas baisser les bras. Même s'il n'est pas simple de gérer dans le contexte actuel une collectivité comme la nôtre, avec des moyens humains et financiers limités, il est important de ne pas sombrer dans la morosité ambiante. Notre équipe est bien déterminée à poursuivre son engagement et mener les actions nécessaires afin que notre village reste un lieu de vie épanouissant pour chacun.

Des projets et axes de travail sont identifiés pour l'année 2023. Un dossier, particulièrement important à nos yeux et déjà largement amorcé, visera à amortir les conséquences des surcoûts engendrés par la hausse des prix de l'énergie sur les finances communales. Ce projet, qui vous est présenté dans ce bulletin, consiste en la pose de panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité destinée à alimenter l'ensemble des bâtiments communaux, permettant ainsi à Chevagny de devenir une commune à énergie électrique positive pour sa propre consommation.

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » nous dit le philosophe Maurice Blondel. Soyez assurés de notre détermination à préparer au mieux l'avenir de notre si beau village face aux défis qui nous sont imposés !

En mon nom personnel et au nom de toute l'équipe municipale, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux de belle et heureuse année, remplie de joie, de petits et grands bonheurs ainsi que de bonne santé pour pouvoir en profiter pleinement.

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Christian PERRAUD (Adjoint)
Stephan OLCZAK - Sophie PICOD
Philippe COMMERÇON (Maire)
Muriel DERRUAZ - Serge MAITRE
Véronique CHARLOT
Fabrice ANDRÉ

Au second plan :

Thierry MENNETRIER
Michel ANDRÉ (Adjoint)
Éric GIROUX - Laurence ROI
Laurent CLÉMENT (Adjoint)
Margarita MARTIN DELGADO

"Une équipe au service de Chevagny"

LE PERSONNEL COMMUNAL



Sandrine ROCHE
Secrétaire de mairie



Jean-François LACROIX
Agent de maîtrise principal, responsable des services techniques



Nicolas TISSOT
Agent technique des services techniques, spécialisé espaces verts



Anne FOURILLON
Cantinière, en charge de la garderie scolaire du matin



Sylvie LOMBARD
Aide-cantinière, en charge de la garderie scolaire du soir



Amandine GRANGER
ATSEM
et aide-cantinière



Gaëtan Baratin aux petits soins pour la commune

Afin de pallier l'absence prolongée de l'un des deux agents techniques communaux, la municipalité a fait le choix d'avoir recours aux services de Gaëtan Baratin depuis le mois de mai 2022.

Celui-ci est mis à disposition de la commune grâce à un contrat reconductible signé entre l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) d'Hurigny, et la mairie. Employé à temps partiel (3 ou 4 demi-journées au gré des saisons), Gaëtan, âgé de 34 ans et résidant désormais sur la commune, est en charge principalement de l'entretien de la voirie et des espaces verts (balayage, désherbage, tonte, taille...) sous la responsabilité de Nicolas Tissot.

Ainsi, la commune de Chevagny-les-Chevrières s'engage en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés.

RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2021, la commune a désigné un référent sécurité routière afin de conseiller le maire dans les missions qui touchent directement la sécurité des citoyens.

Le rôle de ce référent consiste principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière;
- diffuser la culture sécurité routière dans la commune;
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune;
- mobiliser les acteurs locaux;
- participer au réseau des élus référents sécurité routière animé par la préfecture.

Thierry MENNETRIER, conseiller municipal, est le référent sécurité routière de notre commune pour la durée du mandat.

CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS

Pour répondre aux événements que nous avons vécus cet été avec de nombreux incendies, un décret paru le 29 juillet 2022, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. Pour notre commune, **Laurent CLEMENT ROBIN** est le correspondant incendie et secours.

LE CORRESPONDANT DÉFENSE



Depuis 2001, le gouvernement a décidé de mettre en place un correspondant défense au sein de tous les conseils municipaux.

Le correspondant défense est :

- en charge des questions de défense, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires,
- le relais de communication entre les citoyens et les autorités militaires, sur les aspects de parcours de citoyenneté, de défense et de mémoire,
- le contact pour la Préfecture et la Délégation militaire départementale en cas de mise en œuvre des plans d'urgence et de sauvegarde.

Éric GIROUX, conseiller municipal, est le correspondant défense de notre commune pour la durée du mandat.

RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrieries.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrieries

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2022 : 609

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 212 ha de terres cultivables,
- 45,38 ha de vignes,
- 60 ha de bois et landes.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage le **vendredi matin** sur l'ensemble de la commune.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) : colonnes à verre, papier, plastique et ordures ménagères à votre disposition.

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 66 45

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE « D'ARÈNE »

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ÉGLISE

Pour les messes, voir le tableau d'affichage.
Pour les visites, s'adresser en Mairie pour récupérer la clé.

ADMR

Prissé

☎ 03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GENDARMERIE

Mâcon

☎ 17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de Mâcon

☎ 18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

Raccordement : ☎ 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : ☎ 09 69 324 324

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

Raccordement : ☎ 0 810 224 000

EAU

SUEZ - Charnay-lès-Mâcon

☎ 0 977 409 443 - Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

Mairie de Chevagny-les-Chevrières

☎ 03 85 34 70 42

TRÉSORERIE MÂCON MUNICIPALE

Mâcon

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Tribunal d'Instance de Mâcon

☎ 03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : <ul style="list-style-type: none"> • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon 	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : <ul style="list-style-type: none"> • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon 	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

📍 Site pour télécharger les documents d'urbanisme : [www.service-public.fr-Logement-Urbanisme-Autorisations d'urbanisme](http://www.service-public.fr/Logement-Urbanisme-Autorisations-d-urbanisme).

📍 Site du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**

LES DOCUMENTS À CONSERVER

PRINCIPE

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans	
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	
FAMILLE - SCOLARITÉ		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Convention de PACS	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie auprès de la Mairie.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme.

INFOS PRATIQUES

CONSOMMATION - APPAREILS MÉNAGERS

Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	
Facture d'un appareil ménager	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Titre de propriété	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute.
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	5 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéances APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2021 à conserver jusqu'à la fin 2024).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, relevés d'indemnités journalières de maladie...	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestations Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Solde de tout compte	3 ans	
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

INFOS PRATIQUES

PAPIERS MILITAIRE

Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de 43 ans ou plus. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

SON RÔLE

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc.

Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation, à l'exclusion de tout conflit lié au Travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties, la procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

»» Coordonnées du Conciliateur

G.M. THIRION

 **06 88 07 20 40**



Vous avez un litige avec votre voisin, votre propriétaire, votre syndic, un commerçant... et vous ne souhaitez pas engager un procès.

N'hésitez pas à saisir

votre conciliateur de justice

C'est simple, gratuit et rapide !

RENSEIGNEZ VOUS :
auprès de votre mairie ou au tribunal d'instance de votre domicile

PR V : GM THIRION
P : 06 88 07 20 40

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES 2023

JANVIER						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 28/01** Soirée dansante Tartiflette party, par le sou des écoles
- 04/03** Vente de boudin, par les chasseurs
- 11/03** Carnaval du Sou des écoles
- 19/03** Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie
- 24/03** Concert piano/violoncelle, par le Club de la joie de vivre
- 02/04** Randonnée VTT, par le comité de Fleurissement + exposition de photos
- 29/04** Vente d'un plat chaud, par le sou des écoles
- 08/05** Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

- En mai** Vente de plantes fleuries, par l'ADMR de Prissé (date à définir)
- 30/06** Kermesse des écoles
- 08/07** Fête champêtre
- 27/08** Randonnée des biquettes, par le comité de Fleurissement
- 10/09** Concours de pétanque et mölkky, par le sou des écoles
- 11/11** Cérémonie de commémoration de l'Armistice
- 19/11** Repas des Sages
- 25/11** Concours de belote du Club de la joie de vivre
- 02/12** Téléthon
- En décembre** Fête de Noël de l'école

C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

LE PARC DE LA GRIOTTE S'ENRICHIT D'UN ESPACE FITNESS ET D'UN PARCOURS SANTÉ

Le parc de la Griotte, centre névralgique de la commune en terme de loisirs de plein air, est doté depuis la mi-septembre de deux nouvelles activités.

En effet, les plus jeunes disposent désormais d'un mini parcours santé de type circuit rustique d'activités physiques aménagées (CRAPA) composé de 7 éléments (1 échelle double à escalader, 3 échelles horizontales à franchir, 2 barres fixes à traction et 1 barre d'équilibre) afin de faire du sport au grand air.

Un espace fitness composé de 3 appareils (1 rameur, 1 vélo elliptique et 1 vélo à pédales) est également accessible aux plus grands. Installés par les employés communaux, ces équipements sportifs, d'un montant de 5 055 €, permettent de diversifier l'offre de loisirs déjà présente (city stade, demi-terrain de football enherbé, jeux pour jeunes enfants dont la « fameuse » sauterelle, terrain de pétanque) au sein d'un parc très fréquenté par les enfants et leurs parents aux beaux jours. Mais pas seulement.

Autre équipement sportif très prisé, le city stade installé sur notre commune depuis bientôt 20 ans a quant à lui subi un sérieux rafraîchissement : après avoir été entièrement « déshabillé » par nos employés communaux, il a été revêtu d'un tout nouveau gazon synthétique, de quoi faire le bonheur de tous les jeunes amateurs de jeux de ballon qui n'ont pas tardé à l'investir !

Cette opération, représentant un coût de 10 806 €, a été réalisée par la société Agorespace, entreprise spécialisée en matière d'équipements sportifs urbains.



C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

ESPACE BIENVENUE

Depuis le transfert du monument aux morts sur le site de la Mairie opéré en 2018, la question du devenir de son ancien emplacement restait en suspens.

Dès 2020, le conseil municipal s'est donc saisi de la question et il fut alors décidé l'aménagement d'un espace paysager destiné à embellir l'entrée sud du village et améliorer la sécurité au débouché de la rue des écoles sur la route de Charnay. De plus, l'endroit était idéalement situé pour implanter une caméra de vidéo protection ainsi qu'un panneau lumineux dédié à la diffusion des informations communales.

Difficile à mettre en œuvre du fait de l'enclavement de la parcelle initiale, ce projet a nécessité un échange préalable de terrain avec les propriétaires riverains. Cette formalité accomplie le 29 juillet 2021, il a ensuite été fait appel au cabinet d'architectes RBC de Mâcon pour coucher sur le papier le fruit des réflexions et propositions de la commission « espaces communaux ».

Après les travaux de nettoyage effectués par nos agents municipaux, c'était au tour de l'entreprise Bragigand de Prissé d'intervenir pour la construction du mur d'enceinte.

La partie ferronnerie, lettrages et bordures, réalisée en acier « Corten », a quant à elle été confiée aux mains expertes de l'atelier José Aguire de Bresse-sur-Grosne, et les travaux d'électricité ont été exécutés par l'entreprise Piot de Chevagny.

La touche finale des travaux, épandage de minéraux de couleur et pose de pelouse synthétique, ayant été apportée par les employés municipaux, c'est dorénavant au travers de ce tout nouvel espace qu'est souhaitée la BIENVENUE dans notre belle commune !

Le montant total des travaux s'élève à 24 100 € TTC imputé sur les budgets 2021 et 2022.



UN PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION DANS LA COMMUNE

L'un des projets énoncé dans notre profession de foi lors des élections municipales de mars 2020, était d'améliorer la communication entre la commune et ses habitants. Les moyens de communication à cette époque étaient les quatre panneaux officiels d'affichage de la commune et notre site internet (<https://chevagnyleschevrieries.fr/>).

Après avoir créé une page Facebook (<https://www.facebook.com/mairiedechevagnyleschevrieries>) à l'automne 2020, nous souhaitions permettre aux chevagnotins d'avoir accès encore plus facilement et rapidement aux informations de notre commune. Le conseil municipal a donc voté la mise en place d'un panneau lumineux d'information dans le centre de notre commune, dont la commande fut confiée à l'entreprise Charvet Digital Média pour la durée de notre mandat et renouvelable par la suite.

L'installation de ce panneau d'affichage, en juillet 2022, permet de placer les citoyens au cœur de l'actualité de notre commune.

Ce panneau lumineux s'inscrit dans une triple démarche :

- Diffuser en permanence de l'information de proximité et générale à destination des habitants ;
- Être réactif en cas de force majeure, afin de donner l'information d'urgence aux habitants ;

- Être un support de communication performant et convivial au service des associations pour annoncer leurs événements culturels, sportifs et festifs.

Enfin, poursuivant notre volonté de sobriété énergétique, comme l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 06h00, le panneau est également en veille la nuit.



CONCOURS ET EXPOSITION PHOTOS 2022

Après 2 éditions au succès grandissant et une pause contrainte par le Covid, toujours dans le but de rassembler les habitants de notre cher village, et pour proposer une animation culturelle, un 3^e concours photo est venu naturellement s'imposer à l'esprit des élus.

Pour organiser l'événement, un groupe composé d'élus et d'amateurs Chevagnotins de la photographie a planché sur le sujet et déterminé un nouveau thème à proposer : "La Nature insolite... Naturellement".

Le dynamisme de la commission a fait fuser les idées ; les membres ont souhaité attirer un large public pour ce concours et mettre en valeur les photographes et leurs photos par une exposition de belle qualité.

Cette exposition a été sublimée par les 12 productions de Solange Delaurat, une artiste photographe de renom, qui a accepté de nous faire découvrir ses œuvres et que nous remercions chaleureusement.

L'union faisant la force, les associations Chevagnotines ont l'habitude de s'unir sur des manifestations, c'est donc avec joie que le Comité de Fleurissement a accepté que nous organisions l'expo photos à la salle des fêtes le dimanche 3 avril 2022 lors de la randonnée des biquettes.

Pour le concours, 47 participants ont envoyé quelques 162 photos toutes catégories confondues, appareil photo traditionnel et smartphone. Un jury composé de 4 membres et de l'artiste Solange Delaurat s'est ensuite réuni pour voter afin de déterminer les lauréats

Lors du vernissage du concours qui a eu lieu le vendredi 1^{er} avril, la liste des lauréats a été dévoilée.

Puis l'exposition a permis à plus de 220 personnes de venir admirer les photos jusqu'au dimanche 3 avril permettant à chacun de voter pour sa photo favorite afin de décerner le prix du public. Celui-ci a été remis le dimanche en fin d'après-midi.

Le succès de ce nouveau concours photo ne s'est pas fait démentir grâce aux magnifiques photos des participants, à la mise en valeur des productions dans la salle des fêtes et à la présence de Solange Delaurat et du public venu en nombre.

Fort de ce succès, les membres de la commission sont motivés pour reconduire un nouveau et 4^e concours qui pourrait dorénavant se pérenniser. Afin d'en faciliter l'organisation et après approbation des élus, le conseil municipal est heureux de vous annoncer la création d'une nouvelle association Chevagnotine : "Chevagny sans filtre".

L'association est portée par : Christine EGRAZ Présidente, Jean-Paul BESSON Président adjoint, Marga MARTIN DELGADO Secrétaire, Michel EGRAZ Secrétaire adjoint, Fabrice ANDRÉ Trésorier, et Patrick JOMAIN Trésorier adjoint, ainsi que quelques bénévoles...

Bien entendu, c'est avec plaisir que l'association souhaitera la bienvenue à tout Chevagnotin intéressé à faire grandir l'équipe pour y partager ses idées, son expérience ou simplement donner un coup de main.

NOM DES GAGNANTS PHOTOS APPAREIL TRADITIONNEL

1^{er} prix attribué à Claudette MENAGE pour « Conseil de famille »

2^e prix attribué à Agnès GUDET pour « Corps mêlés »

3^e prix attribué à Raphaël EYRAUD pour « La forêt enchantresse »

NOM DES GAGNANTS PHOTOS SMARTPHONE

1^{er} prix attribué à Laurence ROI pour « C'est caïman le paradis »

2^e prix attribué à Jacqueline CORTIER pour « Masque »

3^e prix attribué à Bernard GALY pour « Ça décoiffe ! »

NOM DU GAGNANT PRIX DU PUBLIC :

Dominique MARTIN pour « Non, pas de photo SVP »



FÊTE CHAMPÊTRE DU 9 JUILLET 2022

Mais que s'est-il passé en cette soirée estivale du 9 juillet dans notre bon village ? Tout à coup le ciel s'est illuminé de 1000 feux sous des "wow" ou autres "whoua" d'un public enjoué. Quelqu'un aurait-il prématurément mis le feu aux poudres du 14 juillet ? Et bien non! Point de célébration de la fête nationale. Il s'est agi d'une grande première locale : la Fête Champêtre Chevagnotine !

Après deux (trop longues) années de mise en pause de toute activité festive pour raison sanitaire, le Maire et toute l'équipe municipale ont eu à cœur de frapper un grand coup (sur la tête de cette COVID) en organisant un événement intergénérationnel dont les seuls buts devaient être : convivialité, festivité et partage entre chevagnotin(e)s. Si, initié et logistiquement porté par la Mairie, c'est avec le concours précieux de toutes les associations du village que le canevas de cette journée mémorable s'est petit à petit dessiné au fil des réunions hivernales de l'année 2022. Le tout premier choix à faire fut celui de la date. Immédiatement, la période estivale s'est imposée, afin de privilégier le côté extérieur (car on en a "marre" d'être confinés !)... Et comment donner meilleur coup d'envoi aux grandes vacances de nos chères têtes blondes autrement qu'en programmant notre Fête le premier samedi de celles-ci ? Petits et grands réunis pour marquer le départ de cette période de congés traditionnellement plus calme. Donc le samedi 9 juillet fut retenu !

Attendu avec impatience, ce jour est enfin arrivé, sous un soleil radieux après plusieurs semaines de pluies parfois violentes ! Aussi c'est sur cet excellent présage, après plusieurs mois de préparation, que l'équipe nombreuse de volontaires s'est mise à l'œuvre telle une armée de fourmis "à la fraîche", montant les barnums, les tables, les buvettes, les jeux, la sonorisation sur le parking de la salle des fêtes et ainsi d'accueillir, comme on l'espérait tous, le plus grand nombre de nos concitoyens.



Dès 17h, les premiers participants, de 7 à 77 ans comme le veut la formule (en fait certains beaucoup plus petits et quelques-uns plus anciens !) sont arrivés, très motivés et enthousiastes, accueillis avec plaisir par l'équipe d'animation. De nombreux jeux individuels ont été proposés : parcours des "fils électriques", jeu de la grenouille mangeuse de palets, pétanque, chaises musicales. Sans oublier ceux par équipes : courses en sac opposant parents contre enfants, au plus grand bonheur de ces derniers avec le but non caché de vouloir ridiculiser leurs aînés et enfin la fameuse "course à la brouette" qui a repris vie à cette occasion dans une version plus aquatique pour le bonheur de tous. Même un magicien chevagnotin était de la partie pour éblouir les plus jeunes d'entre nous.

Puis est venu le moment de l'apéritif offert par la mairie : les vœux du maire n'ayant pu avoir lieu en janvier ce fut l'occasion de partager le verre de l'amitié sous une chaleur qui invitait à se désaltérer. Tout cela sous les bonnes odeurs provenant du hall de la salle des fêtes où le cuisinier préparait deux paellas géantes, ouvrant l'appétit de chacun !



Aussi c'est vers 21h, une fois le soleil couché, que les 183 convives ont pu apprécier leur repas (paëlla, tarte aux pommes et café) à l'abri des tonnelles. Des saucisses et merguez étaient également à la vente pour ceux n'ayant pas réservé de repas.

Mais le point d'orgue de cette fête était à venir : le premier feu d'artifice de Chevagny, tiré à 23h très précisément. Et personne ne pourra contester que celui-ci a tenu toutes ses promesses, magnifique, digne d'une capitale des Gaules. Ce sont les yeux pleins d'étoiles que les convives ont pu continuer jusque tard dans la nuit en profitant du bal offert. Jeux, apéritif, repas convivial, feux d'artifice et danse : carton plein !

Encore un grand merci à tous les volontaires sans qui cette journée n'aurait pas pu voir le jour et aux Chevagnotin(e)s qui nous ont fait confiance en participant à cette première!



Quel plaisir ce fut de pouvoir partager ces moments de joie entre nous. Aussi après cette belle journée, nous sommes impatients de pouvoir récidiver.

Alors, rendez-vous encore plus nombreux le 8 juillet 2023 pour la seconde édition, à noter sur vos agendas !

RANDONNÉE DES BIQUETTES

Nous attendions impatiemment la randonnée des biquettes au mois d'avril, mais une météo hivernale est venue perturber nos plans et nous a contraints à annuler au dernier moment ! Les membres du comité ne se sont pas découragés pour autant et la randonnée des biquettes a été reportée fin août. Ce fut un réel succès avec plus de 400 participants accueillis par plus de 20 bénévoles. Accueil, circuits et ravitaillements ont été appréciés par tous.

Deux randonnées sont prévues en 2023 : une randonnée VTT en avril, en même temps que l'exposition photo, et la randonnée pédestre des biquettes le dimanche 27 août.



LES CONSCRITS, C'EST REPARTI !

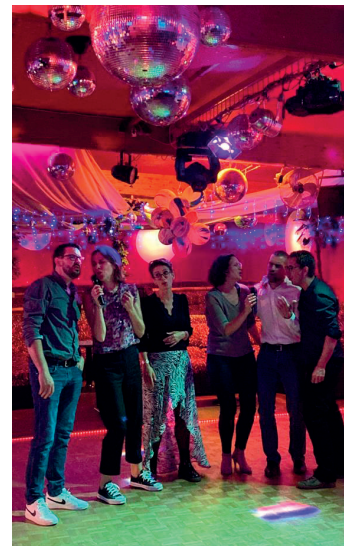
Après deux années blanches liées à la crise sanitaire, les Chevagnotins de la classe en 2 ont relancé la fête traditionnelle des conscrits.

Après le dépôt de la gerbe au monument aux morts par le benjamin puis la photo de groupe, les conscrits et leurs invités se sont retrouvés au New Swing à Verzé pour une soirée festive animée de chants et de danses autour d'un bon repas.

La cuvée 2022 a vu revenir des quarantenaires très attachés à leur village d'enfance : « Chevagnotin un jour, Chevagnotin toujours !! »

Si ce redémarrage a été timide avec la participation de 15 conscrits sur les 72 potentiels, nul doute que les Chevagnotins de la classe en 3 répondront en nombre à l'appel en 2023.

Cette manifestation tisse un véritable lien entre les générations et contribue au dynamisme du village. Nous comptons sur vous !



LE REPAS DES SAGES

La pandémie de covid nous ayant contraints à annuler ce moment de convivialité au cours des deux dernières années, c'est donc dimanche 20 novembre, que nous avons enfin pu renouer avec cette belle tradition.

Élus et bénévoles se sont mis à pied d'œuvre pour faire de cette journée, sur le thème "Marin", une réussite. C'est par conséquent autour du capitaine du bateau d'Arènes, que les moussaillons ont accueilli nos aînés par une haie d'honneur.

Pour leur souhaiter la bienvenue comme il se doit, le capitaine a pris la pause avec chacun des convives devant l'appareil photo de Bernard. Puis, tous ont pris place pour l'apéritif qui a été servi à table après le discours de bienvenue de notre maire Philippe Commerçon.

Le repas préparé par le traiteur Mille et une Saveurs et qui a été servi dans la joie et la bonne humeur par l'équipage, a régala les convives.

Les festivités se sont déroulées jusqu'à 18h30 grâce à l'animation talentueuse de Teddy et Nathalie qui ont fait valser et se déhancher au rythme des musiques, nos sages et nos bénévoles.

Les moussaillons et leur capitaine ont repris tous en chœur la chanson d'Hugues Aufray, *Santiano*, devant une assemblée attentive et enjouée.

Pour clore cette journée qui a été très appréciée de tous, les dames sont reparties avec une rose et les messieurs avec des dragées.

C'est avec impatience que nos aînés attendent la prochaine édition.



Téléthon 2022

17^e édition du TÉLÉTHON à Chevagny-les-Chevrières, c'est dire si cet événement fait parti des manifestations bien ancrées et attendues du village. Cette année encore, ce fut une belle réussite, preuve de l'engagement solidaire de la commune.

Le début de cette journée, au rythme énergique, démarre à 3h du matin. À cette heure plus que matinale, nos boulangers amateurs mais néanmoins passionnés commencent à mettre le four en chauffe. Bottes de sarments après bottes de sarments, les briques du four changent de couleur signalant que ce dernier est prêt à accueillir les miches de pain, les tartes et les saucissons au vin.

À 5h du matin, les boulangers sont rejoints par les boulangères qui rapidement mettent la main à la pâte pour préparer la centaine de tartes au sucre ou à la praline.

Entre 7h et 8h du matin, les volontaires commencent à monter et organiser la buvette, mettent en place la signalétique... en bravant le froid hivernal de cette journée qui fut néanmoins ensoleillée.

À 9h, les vendeurs prennent leurs postes aux quatre points de vente. Trois d'entre eux au profit du TÉLÉTHON : la vente de pains, tartes et saucissons au vin et ses pommes de terre, la buvette au four à pain et la vente de photos à l'église. Le 4^e point profite au sou des écoles qui vient compléter l'offre avec la traditionnelle vente de sapins au profit des écoliers du village, donnant un petit air de Noël à la manifestation.

À 10h le centre du village s'anime, les Chevagnotin(e)s viennent en nombre pour récupérer leurs commandes, flâner dans l'église et bien sûr se retrouver à la buvette où le vin blanc et le vin chaud ont coulé à flot, imposant le renouvellement des stocks dans la matinée.

Ce n'est pas moins de 71 pains, 91 tartes, 77 saucissons et 20 photos qui ont été vendus à cette occasion. Tous les bénéfices, soit 2144.83 € seront reversés à AFM TÉLÉTHON. Un beau succès pour cette journée grâce à l'énergie des volontaires et à l'implication des Chevagnotin(e)s.

Tous unis pour une noble cause : **soutenir la recherche scientifique sur les maladies rares.**



CONCERT GOSPEL SOUL

Le 3 décembre 2022, après une matinée sous le signe de la solidarité, la soirée était à la détente et à l'émotion grâce au concert du Chœur Lyonnais GOSPEL SOUL.



Ce groupe est né en 2016. Il est composé de chanteurs d'origines et de professions très variées, mais unis par la passion du chant, et notamment des chants gospel, cette musique communicative, appréciée pour son rythme, ses paroles ou son histoire. Son origine remonte aux années 1850 aux États-Unis et fait suite aux chants *negro spirituals* (chants de travail des esclaves).

Cet événement a pu voir le jour à l'initiative de la mairie qui œuvre afin de dynamiser le village à travers de multiples manifestations. L'organisation du concert a été confiée à la toute nouvelle et naissante association du village : CHEVAGNY SANS FILTRE. Mais ce projet a pu être mené à son terme grâce à l'appui des 4 autres associations du village.

En l'absence de la présidente de l'association, Christine EGRAZ, son mari Michel EGRAZ et Jean-Paul BESSON ont introduit le spectacle face aux 165 spectateurs réunis à l'espace d'Arène.



Pendant les 90 minutes de chants *a cappella*, le chœur GOSPEL SOUL a su communiquer son énergie à travers 16 chants d'origines variées : chants d'Afrique du sud, chants de Noël et bien sûr chants gospel. Sa cheffe de chœur, Luce-Aurore Antoine-Edouard, a su impliquer le public, le rendant acteur de la partition. Celui-ci a répondu avec un bel enthousiasme, frappant des mains ou reprenant avec vigueur des chants comme *Happy days*, *Asimbonanga*, *Glory Glory...*



À l'entracte, les spectateurs ont pu se désaltérer et déguster tapas, quiches et wraps à la buvette. L'événement s'est terminé par des applaudissements fournis et une standing ovation du public.

Les bénéfices de ce spectacle permettront à l'association CHEVAGNY SANS FILTRE de financer les expositions photos futures et son 4^e concours expo photo qui aura lieu en avril 2023.



CHEVAGNY SOLIDAIRE !

Le jeudi 24 février 2022 débutait l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En plein hiver, les civils sont les premiers touchés et cela, aux portes de l'Europe, à 2000 kms de chez nous.

Je décide d'organiser une collecte et un transport afin de venir en aide à cette population qui m'est inconnue mais qui souffre.

Immédiatement, le Maire et le conseil municipal répondent présent en me mettant à disposition le local du four à pain et la possibilité de distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres.

Les Chevagnotins se mobilisent et les dons en matériels et financiers affluent en masse ainsi que des bénévoles pour trier et mettre en carton.

Avec l'aide de SUPER U Prissé qui me finance le camion et en rejoignant l'association des « Pompiers et des Hommes », nous partons aider un orphelinat à la frontière roumano-ukrainienne.

Dans la foulée, et grâce au bouche à oreille, les dons convergent de toute la région (mairies, écoles, collèges, et particuliers), ce qui me permettra de partir encore 3 fois sur les principaux points de passages entre l'Ukraine et la Pologne et d'avoir un contact sur place pour que les dons transitent sur les hôpitaux et dispensaires des zones les plus touchées.

Toujours en relation avec eux et leur faisant passer du matériel lors de leur venue en France l'aide continue car les besoins sont énormes, la population est en souffrance mais toujours dans la résistance et la résilience.

Bravo Chevagny engagé !

Pierre-Yves HUPONT





Paroles d'enfants



... MON VILLAGE ...

La parole a été donnée aux élèves de CM1 et CM2 de l'école de Chevagny-les-Chevrières. Ce travail d'expression écrite, donné par Cécile, leur maitresse, portait sur plusieurs questions et leurs réponses se sont avérées rassurantes et amusantes... Voire surprenantes!

Comment trouvez-vous votre village et comment vous y sentez-vous?

"Je trouve le village magnifique, bien entretenu et bien décoré"... Pas de doute, tous apprécient leur village pour la beauté des paysages, son fleurissement, ses belles maisons et son église.

Ils aiment aussi se promener sur le chemin des Blaireaux et dans la forêt. Certains apprécient le p'tit marché du vendredi, pour d'autres, c'est le panneau d'affichage.

"Je me sens bien dans ce village, même très bien!"
Mais il y a aussi quelques regrets : "je n'aime pas que les gens roulent comme des fous !"

Quels sont vos endroits préférés dans le village?

A l'unanimité, ce sont les aires de jeux, avec la sauterelle comme vedette, puis le city-stade et son parcours fitness et son parcours santé. Mais les enfants aiment également leur école et leur maison.

Que pensez-vous de votre école?

La très grande majorité des enfants disent qu'ils s'y sentent bien et pour certains ... elle est parfaite". Les maitresses sont "patientes et très gentilles".

Quelques-uns sont ravis du jardin et du poulailler. D'autres enfants, un peu plus studieux... souhaiteraient faire plus de mathématiques ou de sport.

Mais c'est tout de même le temps de la récréation avec les retrouvailles entre copains qui prime !

"Dans mon école, j'aime le travail, la cantine et les récrés, car j'ai des amis en or !"

Dans vos rêves... Que voulez-vous changer dans votre village?

Tout commence par de petites choses très concrètes : des filets aux cages de foot et de basket, des ballons davantage gonflés...

Puis, leur esprit d'invention grandit : un village avec des magasins, un musée, une ferme, une crèche, une piscine municipale...

Et c'est à partir de là, que l'imaginaire prend toute sa place dans l'écriture des enfants : "un village sans voiture pour se déplacer avec des toboggans", "un tyrolienne au grand arbre du parcours santé", "des plantes qui nous transportent où nous voulons"...

Et le plus surprenant et encourageant dans tout cela?

"J'aimerais qu'il y ait tous les mois un rassemblement pour entretenir le village et ramasser les déchets." Une demande effectuée par 5 élèves, prouvant l'importance de l'environnement à leurs yeux.



Un grand merci à Charly, Shayan, Martin, Emma, Raphaëlle, Camille, Quentin, Tom, Lenny, Léana, Clotilde, Victoire, Liana et Lola. Avec toutes ces idées, l'équipe municipale a encore du travail au cours des prochains mois...

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES (hors commune)



Irys DA SILVA
née le 22 mars



Alice MONTFORT
née le 23 mai



Calista CHEZE
née le 20 août

Félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux petits chevagnots !

MARIAGES



Pascal DOUBLET
et **Élodie ANDRÉ**
le 14 juin



Sandy MORY
et **Audrey BLANCHARD**
le 17 juin



Laurie CERQUA
et **Nelly QUIVET**
le 9 juillet

Tous nos vœux de bonheur aux époux.

PACS

Camille BONNET
et **Raphaël ROMERO**
le 23 mai



Clara VINDIGNI
et **Thomas JOUVANCEAU**
le 19 novembre

DÉCÈS

Mme Josette SANGOY née **JACQUESSON**
le 21 avril

M. René MANISSIER
le 21 mai

M. Christian L'HÉRITIER
le 26 août

*Nous présentons aux familles
nos sincères condoléances.*

LE RESTAURANT SCOLAIRE



Co-géré par la Mairie et le Sou des écoles, le restaurant scolaire de Chevagny sert chaque jour environ 50 repas fournis par l'entreprise RPC. Celle-ci propose aux enfants des menus équilibrés, variés, élaborés localement avec l'aide d'une diététicienne. Un repas totalement végétarien est servi une fois par semaine. L'année est ponctuée d'événements festifs, pour permettre aux enfants de faire du repas un moment de plaisir, de partage et de découvertes. Sont proposés par exemple un repas de Noël, une galette des Rois, des menus thématiques par pays ou région tout au long de l'année...

Deux services sont assurés chaque jour par les aides-cantinières : un premier pour les maternelles de cycle 1, un second pour l'ensemble des élèves des cycles 2 et 3.

La Mairie contribue aux salaires des agents et aux frais de fonctionnement de la cantine. Elle finance également chaque repas à hauteur de 43% : en 2022, cela a permis de proposer aux familles un repas non pas à 7€15 (prix total de revient), mais à 4€10. La hausse des prix généralisée a malgré tout engendré une augmentation du tarif du repas à 4€30 depuis novembre 2022. Il est à noter que seule la hausse des tarifs de la société RPC a été répercutée, la Mairie continuant d'assumer seule les coûts de fonctionnement, et notamment de l'énergie.

Depuis cette rentrée 2022-2023, nous donnons la parole aux enfants par l'intermédiaire d'un questionnaire hebdomadaire reprenant l'ensemble des plats proposés (Entrée – Viande – Légume – Fromage – Dessert), permettant à deux élèves de donner leur avis via une iconographie (😊 Très Bon – 😊 Bon – 😞 Mauvais – N'en mange jamais) après chaque repas. Si pendant le premier trimestre les CM1 et CM2 ont été sondés, l'exercice se poursuit maintenant avec les CE1 et CE2.

L'intérêt ici pour la Mairie étant de pouvoir s'assurer que nos petits chevagnotins aiment ce qui leur est proposé (75% de Très bon ou Bon – 13% de Mauvais sur le premier trimestre) et donc de ce fait, de s'assurer de la qualité et diversité de notre prestataire. Si pour le moment aucun plat n'a été identifié comme étant systématiquement décrié et donc à écarter des menus, il est toujours surprenant de voir que certains aliments généralement identifiés comme étant des « basiques » ressortent en « N'en mange jamais » (les résultats sont anonymes – seule une tendance générale est ici recherchée)...

En plus de cette capture régulière, des élus ont également partagé à plusieurs reprises des repas en tenant le rôle de critiques culinaires, confirmant les bons résultats exprimés par les plus jeunes sur la qualité de ce qui est servi.

Toute l'équipe du restaurant scolaire souhaite à tous les chevagnotins et chevagnotines, petits et grands, une belle et heureuse année 2023 !



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2021/2022

Une année riche en découvertes et activités pour les écoliers de Chevagny-les-Chevrières.

LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Le vendredi 11 mars a eu lieu le carnaval de l'école. Les élèves et les adultes sont venus déguisés. Ils ont créé des petites saynètes par groupe, qu'ils ont pu jouer devant leurs camarades, dans une ambiance bon enfant. L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter offert par le sou des écoles.

VISITE À LA FERME

Dans le cadre d'un projet autour de l'alimentation et des animaux de la ferme, les élèves de la classe maternelle se sont rendus à la ferme de Monsieur Seguin, à la Chapelle-du-Châtelard, le vendredi 15 avril. Cela a été l'occasion pour les petits de rencontrer des animaux de la ferme et de fabriquer leur propre pain. Chacun est rentré à la maison avec le pain qu'il avait confectionné, afin de le faire déguster à sa famille.



INITIATION AU RUGBY

Les élèves de la classe de cycle 3, ont bénéficié de l'intervention de Maxime MUSIKAS, Coordinateur pédagogique de l'organisme de formation de l'AS Mâcon rugby.

Ce projet autour du ballon ovale, s'est déroulé sur la quatrième période de l'année scolaire 2021/22. Au cours de 8 séances, les élèves se sont familiarisés avec ce sport à travers divers jeux. Au cours des dernières séances, ils ont pu faire des petits matchs, mettant en pratique ce qu'ils avaient appris au cours de ces interventions.



LE POULLAILLER

Au cours des mois de mars et avril, la classe de maternelle a fait couvrir des œufs de poules. Quelle fut la joie des enfants de voir éclore dix œufs, et découvrir les 10 poussins.

Grâce aux parents d'élèves et au sou des écoles, un poulailler a été installé à l'école pour pouvoir accueillir dignement les nouveaux membres de l'école. Et c'est ainsi que les poussins ont pu grandir pour devenir des poules et des coqs que les enfants nourrissent, entre autres, avec les restes de la cantine. Et en retour, les œufs sont donnés aux familles.



JEUNESSE

LA CLASSE VERTE A BURDIGNIN

C'est avec une joie manifeste que les élèves du CP au CM2, sont partis en classe verte du 3 au 6 mai. Ils ont pu profiter d'un séjour à Burdignin en Haute-Savoie.

Ils ont pu découvrir la faune et la flore locale, visiter une ferme et une bergerie. Ils ont consommé les produits locaux rapportés de leur visite. Les enfants ont participé à un jeu « Top chef », au cours duquel ils ont cuisiné avec les produits des fermes environnantes. Ils ont également travaillé des chants en rapport avec ces thématiques, chants qui ont été présentés lors de la fête de fin d'année.



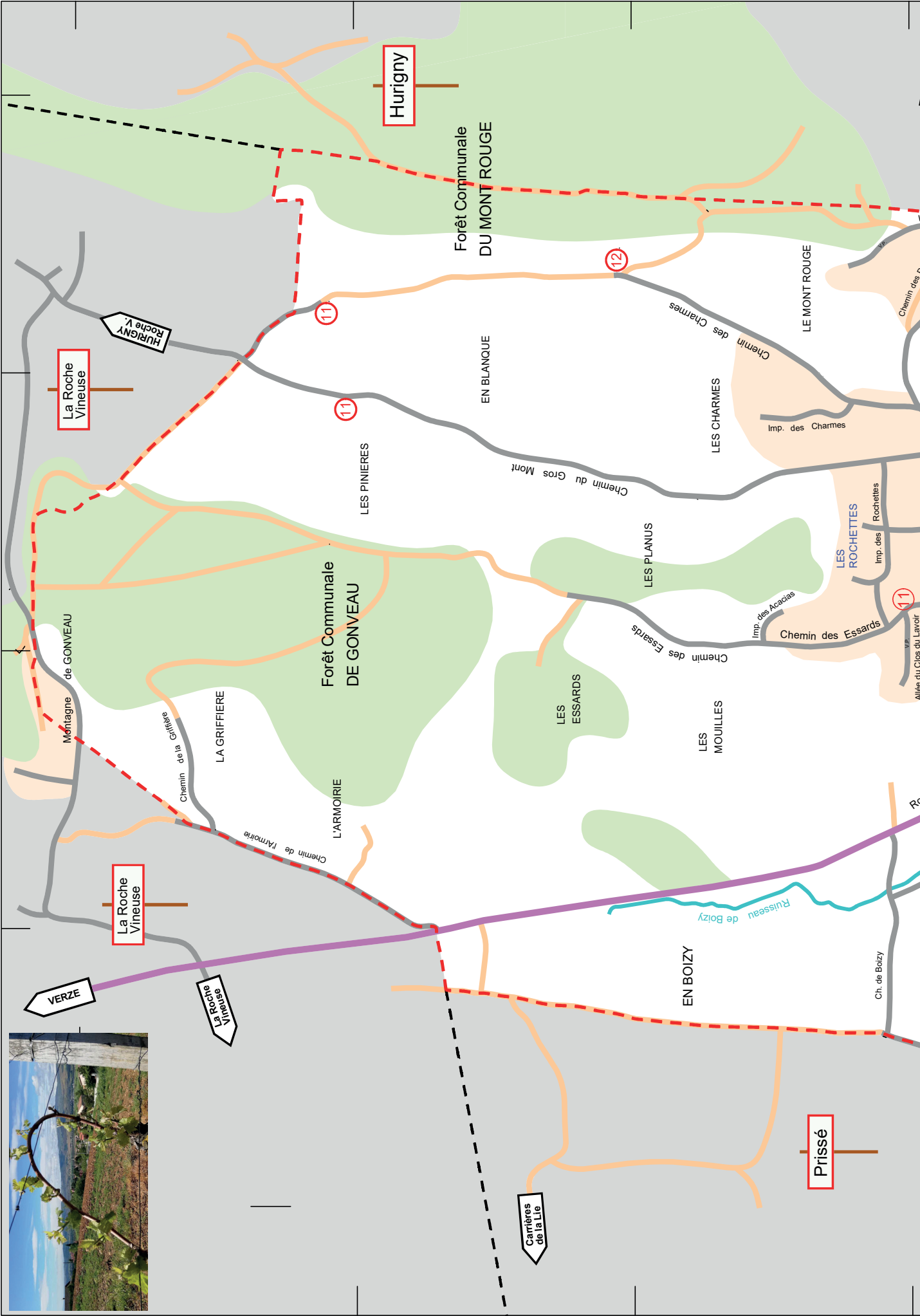
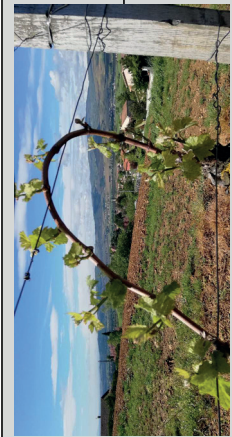
LA FERME VAGABONDE

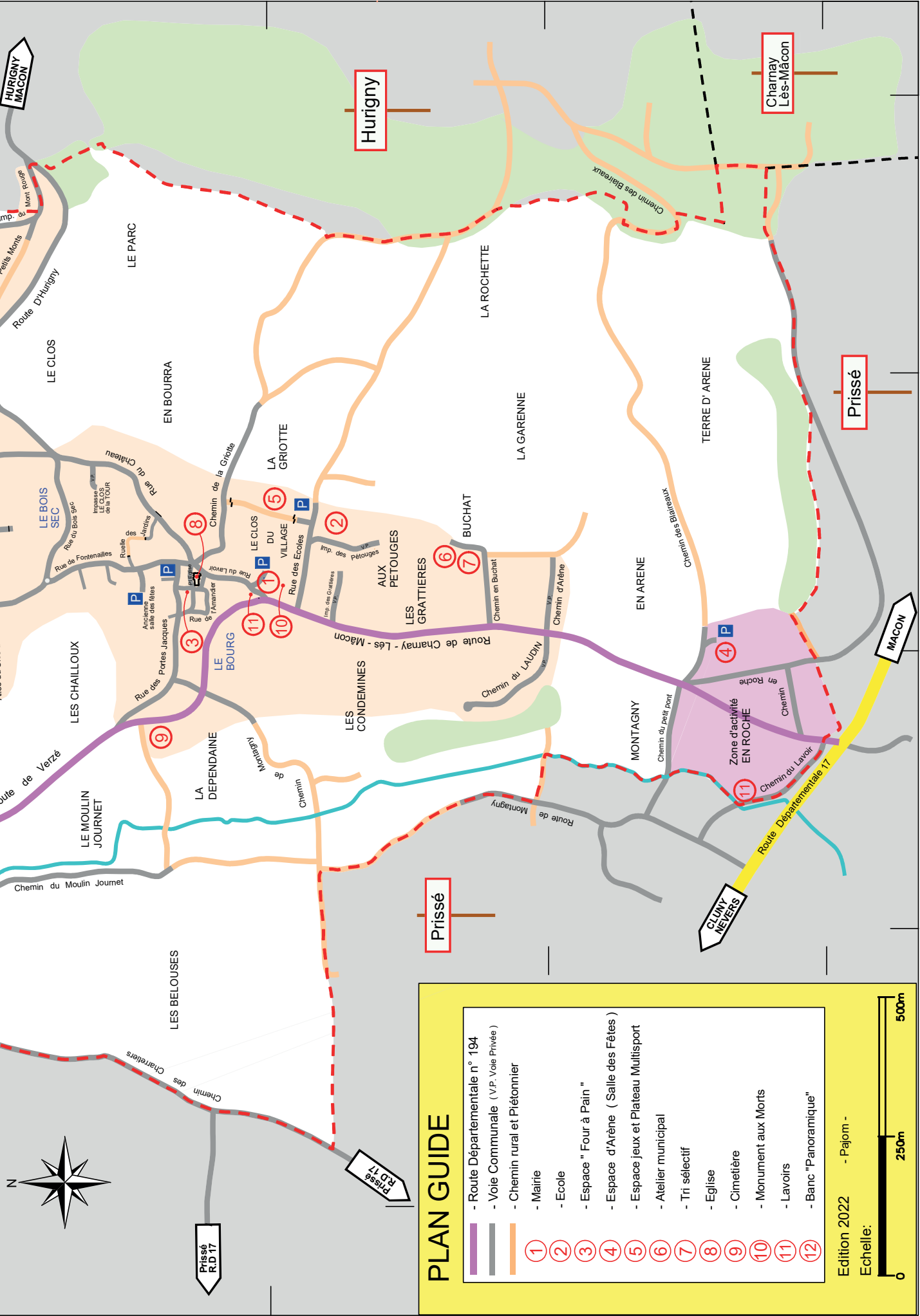
Le 3 mai, les élèves de maternelle ont eu le plaisir d'accueillir la « Ferme vagabonde de La Chapelle-de-Guinchay ». Ils ont découvert différents animaux (chèvre, poules, cochons...) et ont travaillé sur leur mode de vie, leur alimentation...

SENSIBILISATION ANTI-TABAC ET DON DU SANG

Après avoir été sensibilisés aux dangers du tabac, avec l'intervention de Messieurs Champagne et Galois; les élèves de la classe de cycle 3 ont été sensibilisés au don du sang par M. Lassagne (une pensée émue pour M. Lassagne qui est décédé quelques temps après son intervention à l'école...). Ces deux interventions entrent dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Elles ont donné lieu en amont à des séances de sciences sur les fonctions de respiration et de circulation sanguine.







PLAN GUIDE

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Prétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace " Four à Pain "
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Tri sélectif
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoirs
- Banc "Panoramique"

Edition 2022 - Pajom -
Echelle: 0 250m 500m



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2021/2022

PERMIS INTERNET ET PERMIS PIÉTON

Afin d'instruire les élèves aux dangers de l'utilisation d'internet et les dangers de la circulation pour les piétons, deux gendarmes de Mâcon sont venus, comme chaque année, faire un exposé théorique. Puis, ces informations ont été retravaillées en classe avec l'aide d'un petit livret délivré par la gendarmerie et des supports vidéo.

Le 20 juin, après avoir répondu à des questionnaires écrits, les 12 CM2 et les 7 CE2 ont obtenu leur permis. Il leur reste à mettre en application au quotidien ce qu'ils ont appris...



LE JARDIN AUX MILLE COULEURS

Non loin du poulailler, les élèves de CM ont planté et semé avec énergie et bonne humeur le jardin, qu'ils ont baptisé : « Le jardin aux mille couleurs ».



PIQUE-NIQUE

Le jeudi 7 juillet, veille de la fin des cours, toute l'école est allée profiter du grand air en piqueniquant au terrain de boules.



INCIVILITÉS

Lors d'une séance de sport, les élèves de CM ont eu la déception de voir que des personnes avaient jeté leurs déchets par terre... Ils ont été déçus de voir le manque de respect de ces personnes pour leur environnement.



JEUNESSE

REPRISE DU CYCLE PISCINE

Un cycle piscine a démarré pour les élèves du CP au CM2, il se terminera le 27 janvier. Les élèves y développent les compétences de l'ASSN (attestation de savoir nager en sécurité) que les CM2 passent en fin de cycle.



NOËL À L'ÉCOLE

Le 16 décembre, dernier jour d'école, les enfants ont eu la surprise d'accueillir le Père Noël. C'est en passant dans chaque classe que le Père Noël est venu apporter des cadeaux aux enfants afin d'agrémenter leurs prochaines récréations de jeux d'adresse et de réflexion. Pour le remercier les enfants lui ont chanté des mélodies de Noël.



SORTIE CINÉMA

C'est avec joie que le 20 octobre, les élèves de CE2, CM1, CM2 sont allés au cinéma de Mâcon assister au film *Icare, le garçon qui vola trop près du soleil*.



Merci à la mairie et aux conseillers municipaux dévoués, aux membres très actifs du sou des écoles, aux familles et aux enfants pour cette année riche en projets, partages et activités !

L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

UNE BELLE ÉNERGIE POUR DES PROJETS SCOLAIRES RICHES !

Habités à composer avec la situation sanitaire depuis 2 années, les organisateurs des manifestations se sont adaptés. L'équipe du Sou des écoles, qui n'a pas perdu sa motivation, s'est beaucoup mobilisée cette année encore pour concrétiser un maximum de projets scolaires pour les enfants de l'école.

Pour rappel, les nombreux temps forts de l'année 2022 :

- ▶ **15/01** : Vente de galettes des rois, de cidre et de jus de pommes en provenance du Finistère.
- ▶ **12/03** : Carnaval, défilé déguisé des enfants dans les rues du village.
- ▶ **15/04** : Vente de chocolats pour Pâques avec Éclat de chocolat et tenue d'une buvette au petit marché.
- ▶ **06/05** : Au retour des enfants de classe montagne en Haute-Savoie, vente de fromages de la Vallée verte pour les parents d'élèves.
- ▶ **14/05** : Vente de pizzas artisanales au four à pain de la commune. Ambiance chaleureuse et vivante au cœur du village !
- ▶ **24/06** : Tombola, kermesse et fête de l'école, spectacle musique et chants des enfants, barbecue proposé aux familles de l'école.
- ▶ **09/07** : Participation à la fête champêtre avec, entre autres, des jeux du sou des écoles.
- ▶ **03/12** : Vente de sapins d'un producteur de Bourgvillain.
- ▶ **09/12** : Fête de Noël, avec un spectacle offert aux enfants, quelques chants des enfants, la venue surprise du Père Noël, buvette et petite restauration.
- ▶ **17/12** : Vente de chocolats en partenariat avec Éclat de chocolat à Charnay.

QUELQUES CHIFFRES DES VENTES

▶ Après 2 années passées sans fête de Noël, nous avons été heureux de nous réunir le 9 décembre dernier à la salle des fêtes et de proposer aux enfants un spectacle son et lumières (intitulé *Histoire d'un oreiller qui avait des oreilles*, avec Jessica Nourisson et Ello Papillon, spectacle poétique, où se mélangent pantomime, conte et chansons), qui a ravi petits et grands ! Les enfants ont également présenté quelques chants et le Père Noël nous a fait l'honneur de sa visite. Un beau moment de partage !

▶ Le souhait d'offrir un voyage avec nuitées aux élèves a pu être réalisé cette année, pour le plus grand bonheur des enfants qui n'attendaient que cela ! Pour rappel, les voyages ont lieu tous les 5 ans, soit au moins une fois dans la scolarité élémentaire. L'objectif de l'équipe serait de pouvoir faire partir les enfants à plus grande fréquence (tous les 2-3 ans soit 2 fois durant leur scolarité totale à l'école de Chevagny). Il faut pour cela beaucoup de bras, d'énergie et de soutiens.



JEUNESSE

Du soutien, nous n'en manquons pas puisque, petits et grands, parents et habitants de Chevagny, jouent chaque année le jeu et participent grandement au succès de nos événements ! Nous vous remercions chaleureusement ! Sans votre participation, votre mobilisation, vos dons, nous ne pourrions pas réaliser autant de projets scolaires.

L'association du Sou des écoles ne peut également pas fonctionner sans liens étroits avec les enseignantes et la mairie. Un grand merci à tous ces acteurs !

L'argent récolté, pour cette année 2022-2023, servira à financer les abonnements divers de l'école (École des loisirs, médiathèque, *Mon quotidien*, *Incorruptibles...*), des sorties théâtre (projet en lien avec *Le Petit Prince*), sortie cinéma, création d'un théâtre d'ombre pour les maternelles et d'un kamishibai pour les élèves de cycles 2 et 3, intervention musique à l'école, planétarium à l'école (en lien avec *Le Petit Prince*), les cadeaux de Noël et de fin d'année pour les enfants, les goûters divers... et aussi le poulailler !



Une équipe solide et toujours plus nombreuse a été constituée lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 6 septembre 2022. Elle compte cette année 14 membres actifs, dont 8 membres au sein du bureau.

Voici sa composition :

- Caroline GUYOTAT : Présidente
- Laure BRASSEUR : Vice-Présidente
- Marion BARETS : Secrétaire
- Mélanie LOCTIN : Vice-Secrétaire
- Aurélie TAUPENOT : Trésorière
- Lucile ANDRIEU : Vice-Trésorière
- Muriel DERRUAZ : Trésorière restaurant scolaire
- Nelly WAGNON : Vice-Trésorière restaurant scolaire
- Membres actifs : Joséphine CHAPALAIN, Carole PERRON, Justine MERLIN, Pierre-Yves HUPONT, Laura ESPRIT, Isabelle PETIT.



RETOUR SUR LES SORTIES SCOLAIRES 2021-2022

Durant l'année scolaire 2021-2022, un budget important (6000€) a été alloué aux sorties scolaires. Les élèves de cycles 2 et 3 sont partis, du 3 au 6 mai, en classe verte à Burdignin en Haute-Savoie au cœur de la Vallée Verte. Cette classe découverte était axée sur les productions locales proches du lieu (visite d'une bergerie, d'une ferme), sur la cuisine avec les produits locaux, des activités nature pour découvrir l'environnement proche et des activités culturelles autour de chants préparés avec une intervenante, chants qui ont été restitués lors de la fête de l'école le 24 juin.

La classe des maternelles a bénéficié d'une sortie à la ferme de Monsieur Seguin à La Chapelle-du-Châtelard, les enfants ont pu y découvrir les chèvres angora et y fabriquer leur pain. Le jour du départ des « grands », le 3 mai, une ferme vagabonde est venue s'installer à l'école avec toute sa ménagerie !

Toujours en lien avec le projet ferme, des poussins ont éclos de leurs œufs (placés dans une couveuse, dans la classe des maternelles). Ils ont grandi avec les bons soins des enfants et ont maintenant trouvé place dans leur poulailler, installé dans le pré de l'école.

En bref, une nouvelle année de travail et riche de projets en perspective. Le sou des écoles, c'est avant tout une belle aventure humaine et la création de liens précieux entre parents, enseignants et équipe municipale. La dynamique est forte et belle ! Nous comptons encore sur votre soutien pour l'année à venir !



À VOS AGENDAS !

RETROUVEZ-NOUS EN 2023

- 28 janvier : Soirée festive autour d'une tartiflette et de DJ Stéphan, à la salle des fêtes, sur réservation.
- 11 mars : Carnaval
- 29 avril : Vente d'un plat chaud
- 30 juin : Fête de l'école / Kermesse / Tombola
- 8 juillet : Participation à la Fête champêtre
- 10 septembre : Concours de pétanque et mölkky à la salle des fêtes
- Octobre : Distribution des cartes de dons
- Décembre : Vente de sapins, vente de chocolats et Fête de Noël

COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Après deux années perturbées par le Covid, le comité de fleurissement n'a rien perdu de son enthousiasme pour réaliser dans la bonne humeur les différentes phases de fleurissement et de décoration de notre commune.

Pour les fêtes de fin d'année, grâce aux plans de notre « maître architecte », une dizaine de maisonnettes, de bonhommes de neige et de pères Noël ont été fabriqués à partir de palettes offertes, puis peintes par toute l'équipe. Toutes ces constructions figurant des maisons de village, ont été réparties à proximité des décors de la Mairie, à l'ancien monument, au Tinailler, au lavoir, et des guirlandes lumineuses ont ajouté une touche chaleureuse à l'ensemble.

Déception en avril à cause de l'annulation de la randonnée des biquettes, alors que tout était prêt pour accueillir vététistes et randonneurs...

Début mai, un chantier « travaux paysagers » a été conduit dans tous les massifs de la commune : désherbage intensif, nettoyage et bêchage, travaux pour lesquels toute l'équipe s'est mobilisée avec enthousiasme, et ce malgré un terrain ingrat et peu souple...

Fin mai, avec le même entrain, les bénévoles ont réparti 850 plantes, certaines vivaces peu gourmandes en eau et d'autres annuelles aux couleurs variées du blanc au rose et au jaune orangé.

L'AG, réunie en juin a été suivie d'un moment de convivialité, comme lors d'autres rassemblements, tout en préparant les futurs projets.

Le début du fleurissement semblait prometteur et les plantes commençaient à s'étoffer, les couleurs à exploser, grâce aussi à un arrosage mesuré mais régulier.

Patatras... Dame canicule est venue bouleverser les plans, d'autant plus que des consignes drastiques ont fermé les robinets !

Les massifs proches de la mairie ont été assez résistants, mais le Bois sec et le Tinailler ont souffert ! Finalement, c'est en fin de saison que les massifs ont révélé leur plus belle floraison...

En juillet, une brise de panique a soufflé parmi les fleurs du Tinailler ! Roses d'inde, bégonias et autres ont vu s'immiscer des intrus, grosses feuilles vertes au départ, venues d'on ne sait où, se transformant plus tard en belles cucurbitacées... la cohabitation ayant perduré.

Cette énigme est encore à résoudre... Peut-être la malice de korrigans venus de la lande de Nancelle ?

L'aménagement du local de stockage a été mené de main de maître par une équipe de bricoleurs avertis. La fin de l'année a été consacrée à l'arrachage, la remise en état des massifs et à la plantation de pensées. L'installation des décorations de Noël avec de nouvelles constructions début décembre a conclu une année bien remplie.

Enfin, les membres du comité de fleurissement ont eu l'immense plaisir de recevoir deux prix départementaux : le 2^e prix de la plus belle décoration de Noël et le 10^e prix du fleurissement des communes.

Un bel encouragement à poursuivre avec de nouveaux projets à développer pour 2023 !

UNE BELLE ANNÉE POUR LE CLUB LA JOIE DE VIVRE



Les activités ont enfin repris à un rythme régulier, avec des réunions les 1^{ers} et 3^e jeudis de chaque mois : marche, jeux de société et de cartes, dictée ou test de connaissances... ou toute activité qui permet de partager un après-midi dans la bonne humeur.

L'Assemblée Générale du club s'est tenue le 3 février 2022, pour dresser un bilan de l'année écoulée et préparer les activités de l'année en cours. Les inscriptions se sont totalisées à 38 adhérents, en hausse par rapport à l'année précédente.

Des sorties proposées par le Foyer de l'Amitié de Charnay-lès-Mâcon, avec qui nous partageons certains projets, ont permis à nos adhérents de repartir en voyage : la journée « Retrouvailles des Voyages Michel » à Bourg-en-Bresse le 28 mars, un voyage d'une journée entre Ardèche et Drôme le 5 juillet, et un séjour d'une semaine en Andalousie début septembre.

Généralités Mouvement 71 propose des activités aux clubs affiliés à la fédération. Nous avons participé à la dictée organisée au niveau local par le Foyer de l'Amitié, puis des sélections nous ont permis d'aller aux niveaux cantonal et régional.

Nous avons également répondu au questionnaire de connaissances de Généralités Mouvement 71, pour concourir avec les clubs du département. Super moment passé à « cogiter » en groupe.

Notre participation à la fête champêtre du mois de juillet ainsi qu'au Téléthon, conjointement avec l'ensemble des associations de la commune, nous permet de participer à la vie du village.

L'année a été ponctuée par un repas au Moulin du Gastronomes en juin et des repas de fin de semestre organisés par les adhérents à la suite des dernières réunions des mois de juin et décembre.

Prochaine date à retenir : vendredi 24 mars 2023, nous proposerons un concert piano/violoncelle donné par Mona Lou et Gérard Parmentier.

Nous vous invitons à venir découvrir nos activités et à rejoindre notre groupe si vous êtes intéressés.



UNE COLLECTE DE SANG PRÈS DE CHEZ VOUS



Habitants des communes du Val Lamartinien, vous avez vraiment la possibilité de venir donner votre sang sans avoir à faire de longs déplacements. Dans ce secteur, l'Amicale pour le don de sang bénévole organise avec le concours de l'Établissement Français du Sang 6 collectes par an. Grâce aux municipalités qui mettent leurs salles à sa disposition, elle peut ainsi aller au plus près des donateurs.

Dans les jours qui précèdent chaque collecte, prenez simplement rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr et choisissez votre créneau horaire. Si vous venez sans rendez-vous, vous serez aussi accueillis, en fonction de l'affluence sur la collecte. Et toujours grâce aux municipalités qui nous apportent une aide financière, vous bénéficierez après votre don d'une collation de très bonne qualité.

Alors, vous êtes prêts pour ce geste citoyen, cet acte de civisme ? Nous vous attendons !

Gérard COULON, président de l'Amicale des donateurs de sang bénévoles du Val Lamartinien

CALENDRIER DES COLLECTES 2023

- Mercredi 22 février de 8h30 à 12h30 à Igé
- Mercredi 26 avril de 8h30 à 12h30 à Verzé
- Mercredi 21 juin de 8h30 à 12h30 à Bussières
- Mercredi 23 août de 8h30 à 12h30 à Pierreclos
- Mercredi 18 octobre de 14h30 à 18h30 à Prissé
- Lundi 18 décembre de 14h30 à 18h30 à La Roche-Vineuse



» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanaux
Boulevard Louis Escande

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 – 13h30

Jeudi 10h00 – 18h00

Vendredi 12h00 – 18h00

Samedi 8h30 – 12h30

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE

La Société de chasse (fondée en 1922) compte 16 adhérents cette année. La société est ouverte à tous les habitants de la commune.

La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 25 décembre. 8 bracelets de sanglier et 3 de chevreuil sont attribués à la Société. La chasse au grand gibier est autorisée jusqu'au 31 mars (sanglier et renard). Pour les battues des panneaux de signalisation sont installés pour prévenir les passants.

La Société participe à l'organisation du Téléthon et cette année une **vente de boudin est prévue le samedi 4 mars 2023.**

Meilleurs vœux à tous pour 2023.



QI GONG

Tous les lundis de 18h30 à 19h45, c'est toujours un plaisir de pratiquer l'activité Qi Gong dans le lieu très agréable de l'Espace d'Arènes.

Ces cours hebdomadaires permettent d'assouplir et renforcer le corps, de maîtriser la respiration et d'apaiser le mental.

On pourrait dire également : apaiser le corps et l'esprit.

Ces séances se déroulent dans une ambiance détendue et conviviale, sans recherche de performance ni de compétition, chacune et chacun recherchant simplement et selon ses capacités, de conserver la meilleure santé possible, tant sur le plan physique qu'émotionnel.

Dans un quotidien souvent agité, voire malmenant... il est essentiel de s'accorder une pause, un temps pour soi. Cette pratique est, bien sûr, accessible à tous, et ce sera un plaisir de vous faire découvrir cette gymnastique douce et lente.

Merci à vous et votre commune pour votre accueil, un grand Merci, également, à tous(tes) les participants(es) pour leur belle énergie.



Patrick Met

STRETCHING POSTURAL

Le stretching permet de nous étirer en douceur, par l'éveil d'une musculature profonde, souvent inconnue, sur des respirations appropriées.

En pratiquant régulièrement (chaque mardi de 12h15 à 13h15), vous oublierez l'expression « en avoir plein le dos » !!

Une respiration adaptée, une coordination motrice, une harmonie et un rythme dans l'exécution des exercices, dans le magnifique Espace d'Arène, tout cela vous permettra de maintenir, d'accroître vos potentialités motrices, dans une ambiance sympathique.

QI GONG TAO

L'association QI GONG TAO est particulièrement bien accueillie depuis plusieurs années dans la ravissante salle des fêtes de la commune de Chevagny-les-Chevrières.

Nous sommes une vingtaine d'adhérents à nous retrouver les jeudis de 18 à 19 heures sauf pendant les vacances scolaires.

Les adhérents, habitants de Chevagny et d'autres communes voisines ont l'opportunité de se côtoyer dans cette activité.

Le Qi gong nous permet de travailler des postures ou mouvements bien spécifiques en harmonie avec la respiration et la visualisation, ce qui nous permet d'améliorer la circulation de l'énergie et du sang dont le blocage est néfaste pour notre santé et notre bien-être. Les techniques aident les individus qui le pratiquent régulièrement et fréquemment à mieux se situer dans l'espace et son environnement.



Bernard ROBERGEOT

Association loi 1901 -  <http://qigongtao.fr/>

YOGA

Le Yoga est au-delà d'un sport ou d'une technique physique « exotique ».

Il est question avant tout de se poser sur son tapis et de mettre en relation les mouvements et le souffle avec une attention détendue sur cet accord.

Il en résulte une installation dans le moment présent où le mental s'apaise, les tensions musculaires se relâchent et le souffle retrouve toute sa place. Le lâcher prise ! Vous y êtes !

Vous développez une nouvelle présence à votre corps et ainsi vous lui redonnez sa bonne posture dans les activités journalières et évitez ainsi nombre de maux quotidiens (dos, nuque, hanches...)

Dos, bassin, périnée et diaphragme sont au cœur des pratiques que je propose, pour leur redonner la force et la souplesse nécessaire.


Je propose des adaptations pour que chacun trouve « sa » posture et termine la séance par quelques minutes d'intériorisation : assimilation de la séance par le corps et un mental calme.

La santé physique, la bonne gestion des émotions, un mieux être général sont les résultats d'une pratique régulière.

Chaque semaine venez profiter d'un rdv avec vous-même le mardi soir à l'Espace d'Arène de Chevagny-les-Chevrières.

Vous avez le choix entre deux horaires : 18h30 - 19h30 ou bien 19h30 - 20h30

Catherine BERTOLINI, professeure de yoga certifiée Institut Français de Yoga depuis 2007.

 07 67 66 35 21

 contact@spheryoga.fr

 www.spheryoga.fr



SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - depuis le 1^{er} août 2022

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	280 €	230 €
1 jour férié (hors week-end)	200 €	160 €
1 journée semaine (hors jour férié)	130 €	90 €

POUR LES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	480 €	370 €
1 jour férié (hors week-end)	360 €	280 €
1 journée semaine (hors jour férié)	220 €	170 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (Voir conditions*)	1160 €	660 €

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.
La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 150 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

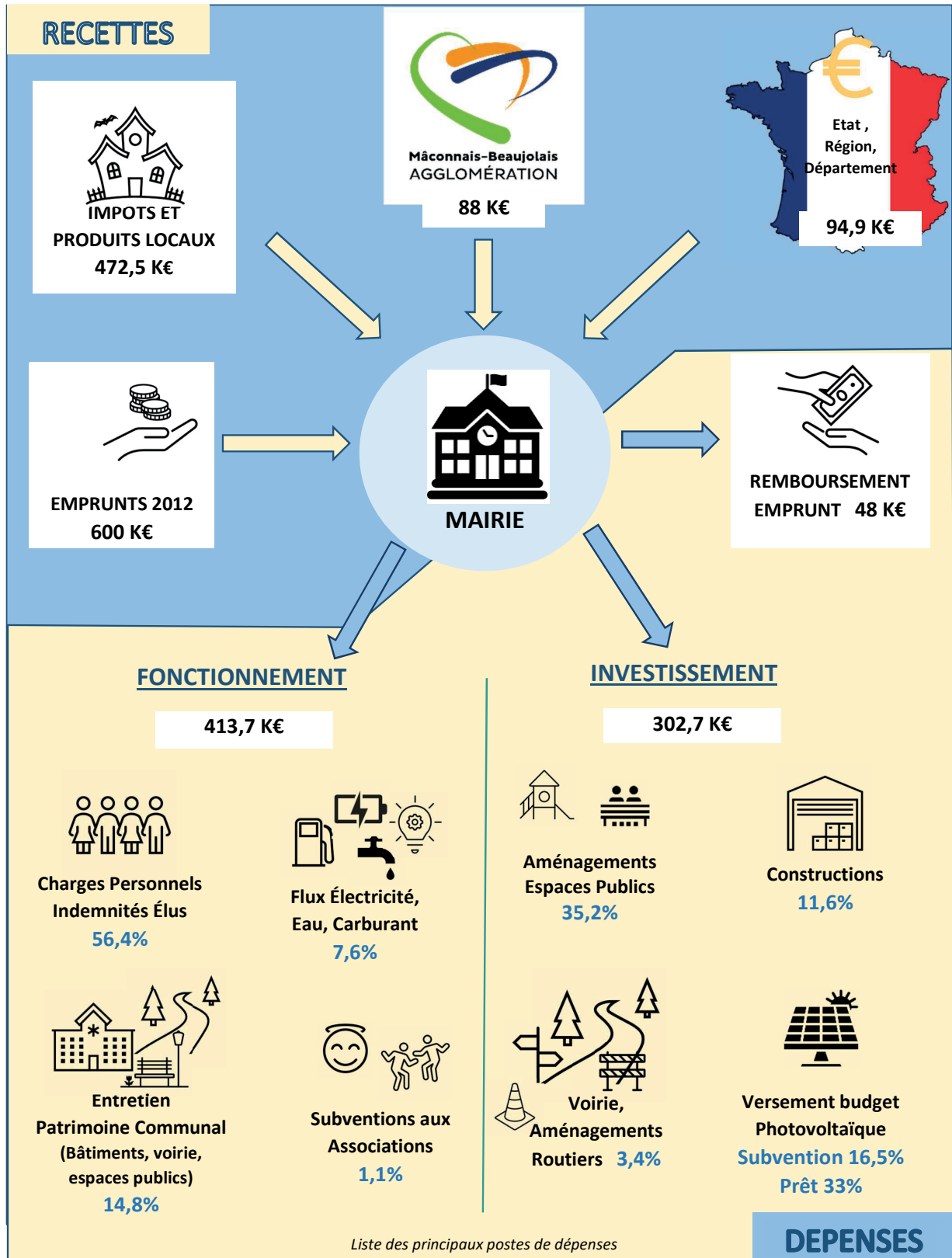
Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

FINANCES

BUDGET 2022

(*) Situation au 23/12/2022 : le compte administratif qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes sera voté par le conseil municipal en avril 2023 lors du vote du budget 2023.



1K€ = 1 000€

CHRONOLOGIE DES RÉALISATIONS 2022



VIDÉO-PROTECTION

En cette année 2022, deux nouvelles caméras dont une à lecture de plaques ont été installées à l'entrée nord du village permettant ainsi de sécuriser tous les accès de la commune.

De plus, une caméra supplémentaire a été ajoutée en direction du nouveau parking de la salle des fêtes.

Ces dispositifs viennent compléter le système de vidéo-protection déjà en place, dont le but est de prévenir les actes de délinquance et ainsi de contribuer à la sécurité de biens et des personnes, sans pour autant porter atteinte à la vie privée des chevagnotins.

En effet, conformément à la réglementation en vigueur, toutes les parties privatives entrant dans le champ des caméras sont systématiquement « floutées » et le visionnage des images ne peut être opéré que par des personnes spécifiquement et individuellement habilitées ainsi que par les services de gendarmerie.

Cette installation complémentaire a été réalisée par la société Lease Protect pour un coût de 4591,20 € TTC.



PARKING ESPACE D'ARÈNE

Confrontés à des problèmes de capacités de stationnement lors de l'organisation de certains événements, les élus ont décidé d'enrichir l'Espace d'arène d'un parking supplémentaire sur la partie Ouest du bâtiment de la Salle des Fêtes.

Revêtue de graviers afin de ne pas imperméabiliser outre mesure les sols, cette plate-forme d'une surface avoisinant les 400 m² pourra être mise à la disposition des utilisateurs de la salle, associations ou particuliers, à l'occasion de manifestations en extérieur.

C'est l'entreprise Grosne-Terrassement de Mâcon qui est intervenue dans le courant du mois d'avril pour réaliser ces travaux dont le coût s'élève à 25 780 € TTC.

Ce montant comprend également la mise en forme du terrain prolongeant cette réalisation dans la perspective de l'aménagement ultérieur d'une aire de plein air avec bancs et tables, laquelle a d'ores et déjà été agrémentée de 13 arbres de belle taille afin d'offrir ombre et fraîcheur aux futurs utilisateurs.

Trois autres arbres ayant été aussi plantés au parc de la Griotte, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 1 500 € par le biais du dispositif Chèque-arbre du Département de Saône-et-Loire sur les 4 159,75 € TTC investis pour la plantation de ces 16 arbres.



TRAVAUX ENFOUISSEMENT

Conformément à ce qui avait été annoncé en 2021, l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications du secteur du Chemin des Charmes a été réalisé au cours du premier semestre de cette année.

Piloté par le Syndicat Départemental d'énergie de Saône-et-Loire et exécuté avec soin par la société SMEE, ce chantier a occasionné très peu de gêne pour les riverains puisque les tranchées ont été réalisées sur les accotements en limitant ainsi au maximum les reprises d'enrobé.

L'enfouissement de ces réseaux présente l'avantage de réduire leur exposition aux intempéries ainsi que de contribuer à la préservation des sites et des paysages, et c'est désormais dans un cadre exempt de toute pollution visuelle que les habitants du quartier peuvent profiter de la vue.

Le coût total de cette opération s'élève à 71 260.20 € TTC dont 55 596.20 € à la charge de la commune.

COLUMBARIUM

Un columbarium de quatre places a été implanté en cette fin d'année 2022 dans la partie supérieure du cimetière à proximité immédiate du portail d'entrée.

La disponibilité totale sur ce type d'équipements a ainsi été portée à six places.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Marbrerie ANCELLE de Prissé pour un montant de 4560 € TTC.



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Très préoccupé par les augmentations annoncées des coûts de l'énergie, notamment de l'électricité, et soucieux de préserver les capacités financières de la commune, le conseil municipal a décidé, dès ce début d'année 2022, de se saisir de cette problématique en recherchant des solutions innovantes en rapport avec la taille de notre collectivité.

Ainsi, et à la suite d'un diagnostic établi en février 2022 par le conseiller en énergie partagé du SYSDÉL 71, une étude a été réalisée en juin 2022 par une société dijonnaise compétente en la matière et indépendante.

De cette étude sont ressortis plusieurs scénarios dont un, ambitieux et particulièrement innovant, qui a obtenu l'aval des élus municipaux.

Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un schéma d'autoconsommation collective avec un seul site de production basé à la salle des fêtes qui permettra l'alimentation de tous les bâtiments communaux (salle des fêtes, école, mairie, four à pain, atelier). Le surplus ultime de production fera quant à lui l'objet d'une revente à EDF.

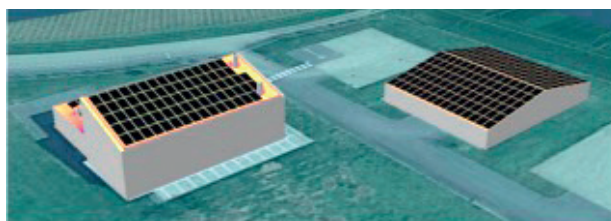
À ce stade de la réflexion, il est prévu la construction d'un préau couvert de 180 panneaux sur l'un des parkings de la salle des fêtes ainsi que l'installation de 77 panneaux sur le toit du bâtiment.

Estimée à un montant de 245 000 € HT, cette opération sera financée par les fonds de la commune complétés par un emprunt de 80 000 € contracté auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche Comté. Des subventions seront sollicitées auprès de l'État, du département et de MBA.

La maîtrise d'œuvre a d'ores et déjà été confiée au cabinet RBC de Mâcon, mieux-disant à l'issue de l'appel d'offres effectué dans le cadre des marchés publics à procédure adaptée.

Le début effectif des travaux est prévu dans le courant du premier semestre 2023, compte-tenu des étapes obligatoires à respecter :

- ▶ Obtention du permis de construire
- ▶ Appel d'offres aux entreprises
- ▶ Ouverture des plis par la Commission d'appel d'offres assistée du maître d'œuvre
- ▶ Choix des entreprises.



UN RADAR PÉDAGOGIQUE À CHEVAGNY, MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Au cours du mois de septembre 2022, la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a mis à disposition de la commune de Chevagny un radar pédagogique. Celui-ci a été positionné plusieurs jours sur les axes routiers les plus empruntés du village.

Ce radar pédagogique a été installé dans un but purement préventif, afin d'indiquer aux usagers de la route la vitesse réelle à laquelle ils roulaient. Cette initiative visait à les inciter à ralentir, à respecter les limitations de vitesse et à augmenter leur vigilance au volant. Contrairement aux autres radars classiques, les données ainsi relevées n'ont pas donné lieu à une verbalisation (amende ou perte de points).

Durant cette période de prévention qui a duré 21 jours, des données importantes ont été récoltées. Elles concernent cinq zones de la commune :

- sur la route de Charnay, direction Chevagny : 3 jours.
- sur la route de Charnay, direction RD 17 : 10 jours.
- sur la route de Verzé, direction Chevagny : 3 jours.
- sur la route d'Hurigny, direction Hurigny : 2 jours.
- sur le chemin du Gros Mont, direction Chevagny : 3 jours.

Le radar pédagogique a été installé uniquement dans des zones où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

Quelles données ont été collectées ?

Durant cette période, la vitesse de 9349 véhicules a été mesurée, ce qui a permis de récolter 51756 valeurs de vitesse.

En moyenne, 470 véhicules ont circulé par jour sur les 5 axes concernés.

La vitesse moyenne de circulation a été de 43 km/h.

Le taux de dépassement de vitesse est de 22 %, ce qui signifie que 1 automobiliste sur 5 a dépassé la vitesse limite autorisée.

Autre donnée intéressante, la vitesse « V85 » est un indicateur fréquemment utilisé au niveau mobilité et sécurité routière pour vérifier si une limitation de

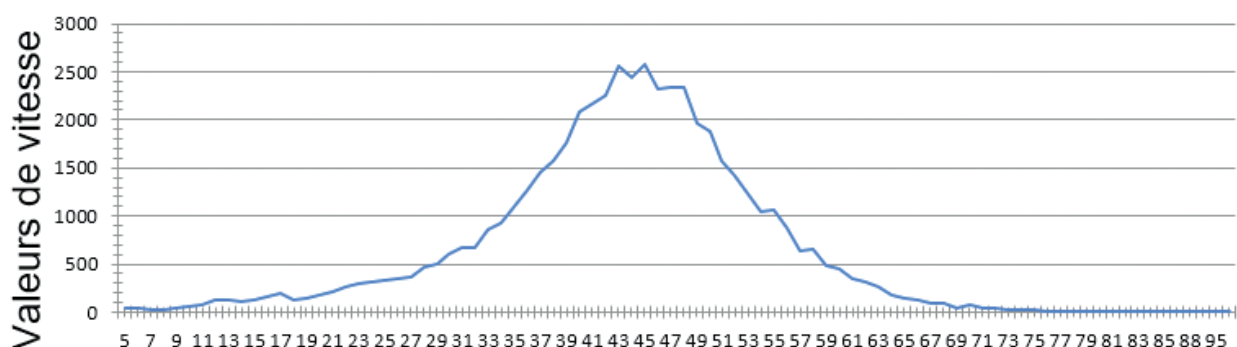
vitesse est conforme à la conception de la route et à son environnement. La vitesse « V85 » est considérée comme représentative de la vitesse qui peut être maintenue en toute sécurité sur une certaine route. Pour Chevagny-les-Chevrières, cette vitesse « V85 » a été de 53 km/h durant la période d'enregistrement. Cela signifie que 85 % des voitures ont roulé à une vitesse inférieure ou égale à 53 km/h.

Pour la suite, une étude approfondie des données permettra de détecter si certaines zones nécessitent un aménagement pour abaisser la vitesse des automobilistes et notamment les zones actuellement limitées à 30 km/h.

D'autres campagnes préventives seront organisées au cours de l'année 2023. Le radar pédagogique mis à disposition par MBA reviendra donc dans les prochaines semaines au bord des routes chevagnotines.



Distribution des vitesses



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES En 2023, c'est tous dans le bac jaune !

Trier est un geste essentiel à la préservation des ressources et de l'environnement. Il est la première étape de la chaîne de recyclage de matériaux qui permet leur valorisation.

Dès le 1^{er} janvier 2023, le tri est simplifié. À partir de cette date, tous les emballages et papiers sont rassemblés dans les bacs ou colonnes jaunes (les bleus disparaissent). Des consignes de tri plus simples, ce sont moins d'hésitations et moins d'erreurs.

En plus, la famille s'agrandit ! Les barquettes en plastique ou polystyrène, les films plastiques, les tubes de dentifrice, les paquets de café, les pots de yaourt... rejoignent en 2023, les bacs jaunes avec les conserves en métal, les briques de jus de fruits ou de lait et les flacons de shampoing... **sans exception** et ce, sur l'ensemble du pays pour développer massivement les filières de recyclages et uniformiser les consignes.

Ces emballages désormais à trier représentaient jusqu'alors 11% du volume de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'un habitant de MBA. En intégrant rapidement ces nouvelles consignes, vous réduirez le volume de vos déchets à incinérer ou à enfouir et agirez pour la préservation des ressources.

Les emballages en verre se déposent toujours dans les colonnes vertes.

» Pour plus d'infos sur les consignes : www.mb-agglo.com



Les emballages et les papiers se trient

C'EST SIMPLE, TOUS DANS LE BAC JAUNE !

©ITEO www.mb-agglo.com

LE SAVIEZ-VOUS ? Il faut 49 barquettes en plastique pour faire un arrosoir, 6 briques de jus de fruits pour faire 1 rouleau de papier toilette, 20 bouteilles d'eau pour faire un oreiller.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.
Les sacs ou containers individuels seront à **déposer en début de matinée**.

DÉCALAGE DE COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères du **vendredi 14 juillet 2023** sera reporté au **mercredi 12 juillet 2023**.

POINT DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Des colonnes à ordures ménagères, à verre et papier et plastique sont à votre disposition « **Chemin en Bûchat** » (à proximité de l'atelier communal).

Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.

Les autres déchets dont les cartons bruns, sont à déposer en déchèterie.



VOISINAGE ET NUISANCES SONORES



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation,

de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

LES DÉCHÈTERIES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUSE ROUTE DE BUSSIÈRES	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	
MÂCON CHEMIN DE LA GRISIÈRE	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON CHEMIN DES ALLOGNERAIES	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi	

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ferrailles et métaux non ferreux (ustensiles ménagers, vieux vélos, vieilles ferrailles, sommiers, chaises, tôles...)
- Déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles de haies...)
- Papiers et cartons
- Bois (rebut de menuiseries, panneaux agglomérés, parquet, écorces...)
- Déblais et gravats inertes
- Déchets non recyclables
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, aspirateur, perceuse...)
- Piles
- Huiles de vidange
- Huiles végétales
- Déchets d'Équipements et d'ameublement : le mobilier (chaises, tables, armoires, fauteuils, canapés, bois de lit, matelas...)
- Fibrociment (amiante) : uniquement à Mâcon et Vinzelles et sous conditions.
- Objet repris par un "Valoriste" dans le cadre de la Ressourcerie
- **Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.**



» Pour s'inscrire en déchèterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez la plaquette d'inscription
- Inscrivez-vous directement en ligne

Des plaquettes d'inscription sont également disponibles en déchèterie. Demandez-les au gardien.

» Pour tout renseignement

Direction des déchets

☎ 03 85 38 44 39

✉ environnement@mb-agglo.com

UNE DRÔLE D'AFFAIRE

(Dernier épisode)

Résumé du troisième épisode : le Préfet, ayant convoqué le Maire de Chevagny-les-Chevrières pour lui demander pourquoi la commune voulait changer de nom, et après avoir écouté ses explications et goûté le vin blanc que le Maire venait de lui offrir, a réfuté toutes les réclamations des vigneron. Le Maire dépité, lui demande de venir expliquer à ses compagnons qui attendent dans la cour le pourquoi de sa décision ...

Longuement, le préfet reprit sa belle explication, précisant que pour changer de nom il fallait d'abord l'avis du Conseil Général, puis l'avis du Conseil d'État et enfin la décision du Président de la République, ce qui était loin d'être gagné d'avance. Enfin, il réfutât un à un les arguments de François et de ses amis, et ces derniers, de guerre lasse, finirent par admettre que l'on s'était sans doute bien moqué d'eux, que l'on n'a rien sans rien et qu'il faut relever la tête et ne pas se décourager. Ils reprirent tous le chemin du village en réfléchissant déjà au travail qu'il faudrait accomplir, mais le jeu en valait sûrement la chandelle.

Satisfait de sa prestation, le préfet regarda fièrement son secrétaire,

« Voyez, Michel, voilà une affaire rondement menée, préparez-moi un courrier pour le Président du Conseil Général. »

Le secrétaire, plein d'admiration pour son supérieur, murmura doucement « Vous êtes quand même très fort, Monsieur. »

« Je suis préfet, Michel, je suis préfet... », répondit ce dernier en bombant le torse.

La vie reprit son cours au village et François laissa passer quelques semaines avant de revenir place de l'Herberie pour proposer son vin et ses fromages, et le retour de ses anciens clients chassa son inquiétude et le conforta dans son idée que le préfet avait raison et que l'incident était sans doute déjà oublié.

Copie de l'avis du Président du Conseil Général, lors de sa séance du 19 Août, malgré la lettre du Préfet. (Les rivalités politiques entre les différents services de l'état ne sont pas étrangères à cet avis favorable du Conseil général)

Commune de Chevagny-les-Chevrières. — Changement de nom.

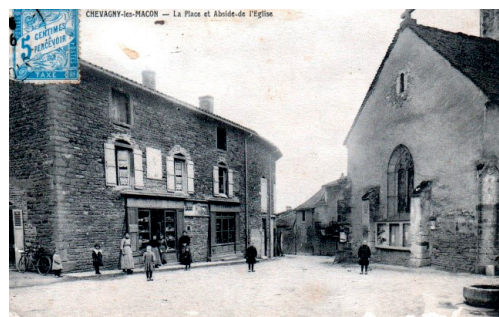
Par délibération en date du 21 juillet, le Conseil municipal de la commune de *Chevagny-les-Chevrières* demande que ce nom soit remplacé par celui de *Chevagny-les-Mâcon*.

Les motifs de ce changement sont exposés dans la délibération.

Aux termes de l'art. 2 de la loi du 5 avril 1884, le changement de nom ou la modification du nom d'une commune est décidé par décret du Président de la République, sur la demande du Conseil municipal, le Conseil général consulté et le Conseil d'Etat entendu.

Je prie l'Assemblée départementale d'émettre un avis favorable sur la demande du Conseil municipal de Chevagny-les-Chevrières qui me paraît pouvoir être prise en considération.

Ayant eu connaissance de l'avis favorable du Conseil Général, les vigneron Chevagnotins reprirent espoir et les autres imprimeurs, concurrents de Maître CHARVET, éditérent à leur tour des cartes postales de CHEVAGNY-LES-MÂCON.



UN PEU D'HISTOIRE

Copie de l'avis du Conseil d'État, en date du 4 Novembre, malgré l'avis favorable du Conseil Général.
(Extrait des délibérations du Conseil d'État)

Commune de Chevagny-les-Chevrières. — Changement de nom.

Dans sa séance du 19 août dernier, le Conseil général a donné un avis favorable à la demande du changement de nom de la commune de *Chevagny-les-Chevrières* en celui de *Chevagny-lès-Mâcon*.

Cette demande a été soumise au Conseil d'État; mais, par délibération du 4 novembre dernier, la section de l'Intérieur a émis l'avis que les raisons purement commerciales invoquées par le conseil municipal ne paraissaient pas suffisantes pour justifier le changement proposé.

Quelle douche froide pour les vigneron, déboutés de leur demande par le Conseil d'État, mais, convaincus, bien que forcés, du bien-fondé des remarques du préfet ils se mirent à l'ouvrage pour chouchouter leurs vignes, et le vin blanc produit sur la commune, devenu excellent, connu alors ce bel essor et la qualité qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

De son côté, Maître CHARVET et les autres imprimeurs qui avaient eux aussi flairé la bonne affaire, dûment prévenus, firent immédiatement modifier l'impression des cartes postales qui retrouvèrent leur ancienne appellation.

Le village, jusqu'alors méconnu, vit peu à peu venir quelques curieux au courant de l'affaire, qui le trouvant charmant, avec ses pierres roses, tout autant que Prissé ou Saint-Sorlin, en firent bonne publicité et lieu de promenade, qui perdure aujourd'hui.

Voilà, amis Chevagnotins, une bien belle histoire, sans doute un peu édulcorée mais tirée de faits avérés, et si les dernières chèvres ont définitivement quitté la commune, au grand regret des amateurs de bon fromage qui se consolent avec la qualité du vin, et même si les cassis ont gagné du terrain sur les vignes, notre village conservera pour longtemps, et nous l'espérons tous, son identité et sa renommée, et comme l'a si bien dit en son temps le préfet.

« Chevrières vous êtes, Chevrières resterez ».



*Un grand merci à Madame Françoise BOTTI, lors de son mandat de Maire et à Sandrine, la charmante secrétaire, qui m'ont permis de consulter les archives des délibérations du Conseil Municipal de la Commune.
Merci également à Monsieur Thierry PRABEL pour sa belle collection de photos anciennes. A.L.*

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche-Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat Intercommunal assure la gestion des logements et des services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel Bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, courses en grande surface...).

La **Résidence Autonomie de l'Eau Vive** se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés. **Établissement non médicalisé.**

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix
- ▶ Aide aux courses
- ▶ Coiffeur



TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Redevance par mois

- ▶ T1 : 489 €
- ▶ T2 : 579 €
- ▶ T3 : 649 €

Repas : 358 € pour 30 repas pris dans le mois.

Les animations

Loto, gymnastique douce, atelier tablette numérique, atelier mémoire, jeux de société, belote, scrabble ainsi que des après-midis récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

»» Pour tout renseignement

629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

✉ accueil@ra-eauvive.fr

🌐 www.eauvive-residence-autonomie.com



L'ADMR

Une équipe professionnelle, « pour tous, toute la vie, partout »

L'association ADMR de Prissé intervient sur les communes de Prissé, Vergisson, Chevagny les Chevrières, Davayé, Solutré Pouilly et Fuissé.

» Sa Mission, ses Services

Intervenir chez toute personne ou famille ayant besoin d'un accompagnement quotidien pour un maintien à domicile, pour plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour vivre bien chez soi (entretien du logement, repassage, aide à la toilette, habillage, repas, coucher, accompagnement, garde d'enfants à domicile, courses, portage des repas, télé assistance...).

Il existe des possibilités de financement de ces services, en fonction de votre situation : caisse de retraite, CAF, Conseil départemental...). Le « reste à charge du demandeur », en fonction des lois fiscales en vigueur, peut être déductible de vos impôts ou vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

En 2022, notre association a accompagné près de 150 bénéficiaires pour un total de plus de 13 300 heures.

Ces interventions sont assurées par 12 salariées qui agissent avec compétence et dans le souci du bien-être et du respect des personnes accompagnées.

Les personnels, formés et qualifiés grâce à notre appartenance à un réseau départemental et national, interviennent tout au long de l'année ou ponctuellement.

Les bénévoles, adhérents de notre association, membres du Conseil d'Administration habitent le territoire et connaissent les problématiques de celui-ci. Ils sont à l'écoute, comme nos salariés, de vos besoins et demandes.

Notre association accueille avec plaisir des bénévoles et des professionnels (recherche d'un complément de salaire ou temps plein), en recherche d'une utilité sociale.



Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 15 janvier à 15h, à la salle des fêtes de Prissé pour un après midi théâtral avec la troupe FLAC Théâtre de La Chapelle-de-Guinchay, dans une pièce, Tradition oblige, comédie de Jean-Claude DANAUD. Billetterie sur place : 8€, gratuit pour les moins de 12 ans.**

» Nos permanences

Notre Assistante Technique vous accueille au local de l'Association (dans la cour de la Mairie de Prissé).

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

» Association ADMR

75 Rue de la Mairie
71960 Prissé

☎ 03 85 37 89 38

✉ admr.prisse@orange.fr



pour tous, toute la vie, partout



SERVICES ET
SOINS AUX SÉNIORS



ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP



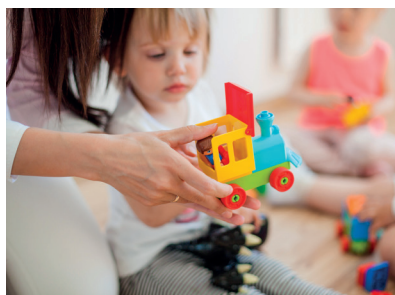
ENFANCE ET
PARENTALITÉ



ENTRETIEN
DE LA MAISON



AIDE
AUX AIDANTS



LE SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône-et-Loire.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 39 patients maximum.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.



La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2.)
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap



Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, l'HAD, la Maison de Santé de Crêches-sur-Saône...

Le SSIAD recrute actuellement des aides-soignants pour renforcer l'équipe pour contribuer au maintien à domicile des personnes accompagnées.

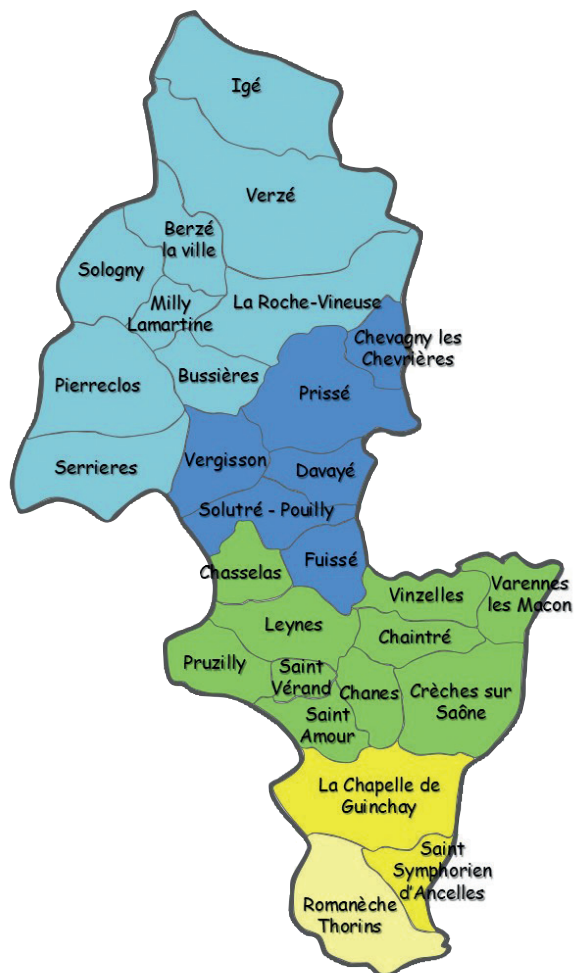


» Contact pour plus de renseignements
Amandine LAPALUS - Infirmière Coordinatrice

50, rue de la Brancionne
71680 Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

✉ ssiad.creches@fede71.admr.org





MBA - Mâconnais Beaujolais Agglomération

GRAND CYCLE DE L'EAU : NE JETEZ PAS « TOUT À L'ÉGOUT »

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable : elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. **MAIS CE N'EST PAS LE CAS !**

Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas traités par la station d'épuration, mais ils sont susceptibles **d'intoxiquer les algues et bactéries** qui la font fonctionner, réduisant ainsi son efficacité. Ils sont également extrêmement dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux d'eaux usées et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques.

Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers jetés dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qui se bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. En cas d'orage et d'accumulation d'eau, ces produits finissent par être rejetés et viennent polluer les milieux aquatiques.

Les lingettes, comme les autres objets difficilement solubles ou biodégradables : **sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus**, etc. posent de multiples problèmes.

Ils peuvent obstruer des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles ; causer des pannes des pompes et des organes mobiles.

Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements...), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques. Tous les autres déchets doivent être :

- ❖ Évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques,
- ❖ Rapportés dans une déchèterie pour les déchets dangereux, les solvants, les peintures... ou dans une filière spécialisée comme pour les médicaments...



Révélez **LE SAPEUR-POMPIER** *qui est en vous !*

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent
84 % des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.

Pourquoi pas vous ?

On ne vous demandera pas la lune...
Juste votre envie et un peu de
votre temps pour aider les autres !

Un engagement indemnisé compatible avec une activité
professionnelle et une vie de famille.

- ◆ Vous avez entre **16 ans et 55 ans** ?
- ◆ Vous vivez à **10 min d'un centre de secours** ?
- ◆ Vous pouvez vous rendre **disponible** ?

Alors franchissez le pas !

Une **formation adaptée**, un **accompagnement personnalisé**...
Vous deviendrez à **vos côtés** acteur du **secours de vos concitoyens** (secours à personne, incendie, protection des biens et de l'environnement).

Poussez les portes de votre centre de secours le plus proche
Ou contactez-nous : volontariat@sdis71.fr - www.sdis71.fr



**C'EST
PAS L'ÂGE
QUI COMPTE**
C'est toi!

SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, c'est...

1 796 SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES


349 SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS

83 PERSONNELS ADMINISTRATIFS
ET TECHNIQUES



39 164 INTERVENTIONS
en 2021, dont **30 092**
SECOURS À PERSONNE

1 intervention toutes les 13 minutes.



Rendez-vous
le samedi 8 juillet 2023
pour la 2^e édition
de notre fête champêtre

 www.chevagnyleschevrières.fr
 [mairiedechevagnyleschevrières](https://www.facebook.com/mairiedechevagnyleschevrières)